Image not found or type unknown

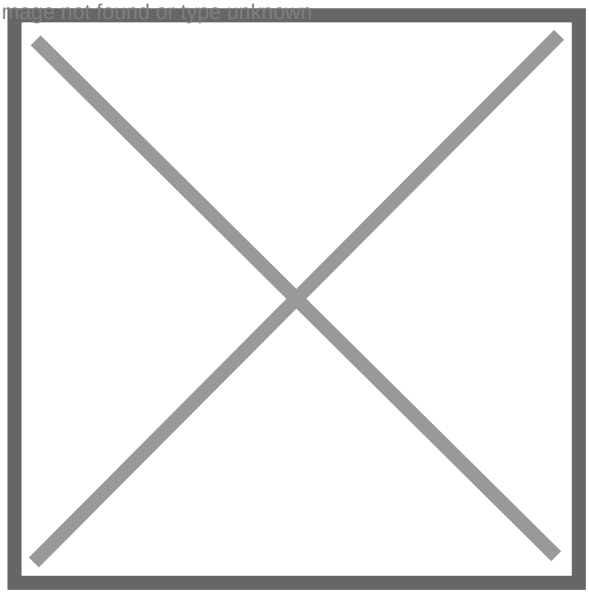

Je perds ma cave suite a rachat de mon immeuble

Par **azolerana**, le **30/09/2016** à **15:58**

Bonjour ! Voilà,mon immeuble a été racheter. Je viens d apprendre qu à partir de lundi, ma cave va etre en travaux pour creer plusieurs caves. Hors , sur mon bail, j ai la cave et une chambre froide. A terme , je n aurais plus que la chambre froide. Puis je faire quelque chose en modification de loyer ? Ou demander une place dans le local a vélo pour palier ? Quelles sont les démarches à effectuer ? A t on le droit de faire des travaux dans ma cave sachant que sur le bail elle me revient de droit ? Et qu on m a pas prévenue plus tôt ?

Par **amajuris**, le **30/09/2016** à **18:09**

bonjour,
vous devez indiquer à votre bailleur que, selon le bail, vous avez la jouissance de cette cave, et qu'il n'a pas le droit de vous en priver.
pour la bonne règle, vous faites à votre bailleur, une mise en demeure par LRAR, de vous laisser la jouissance de la cave comme indiqué dans le bail qu'il a signé.
salutations

Par **azolerana**, le **30/09/2016** à **18:16**

Je précise que les travaux débute apparemment lundi. Je paye mon loyer le 6 et ai rdv avec le nouveau propriétaire mercredi 5

Par **amajuris**, le **30/09/2016** à **18:27**

vous pouvez interdire l'accès de votre cave à l'entreprise puisque vous êtes locataire.
l'entreprise devra se débrouiller avec votre bailleur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés